

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

-----  
**DEPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE PAVIE**  
-----

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DANS SA SÉANCE DU MARDI 16 FÉVRIER 2016**

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	11/02/2016

Séance du mardi 16 février 2016 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean GAILLARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY, Janine BOUBÉE, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Christèle DEGRAEVE, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Jacques MARSOL, Patrick NAUD, Gilbert PAGNON, Corinne PECH, Jean-Marc REGNAUT.

**PROCURATIONS** : Géraldine DUTREY a donné procuration à Alexandre DENEITS, Jean-Marc REGNAUT à Marie-Christine VERDIER, Maryse LESCURE à Jean GAILLARD, Philippe SENTEX à Janine BOUBÉE.

**SECRETAIRE** : Alexandre DENEITS.

**1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal du 16 décembre 2016.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2- DETR 2016 : Projet de création de salle de spectacle**

Monsieur le Maire présente le projet de création de la salle de spectacle. Ce projet consiste en l'édification et l'équipement d'une salle de spectacle (adossé à la salle polyvalente), pour une surface de 600 m<sup>2</sup> environ, ainsi que l'aménagement des abords (parking, espaces verts, mobilier urbain) pour un montant total de 1.300.000 € HT, scit 1.560.000 € TTC, honoraires compris.

Il fait part de la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2016), mais également au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (F.S.I.P.L) et auprès du Département et de la Région. La part restant à financer par la commune s'élèverait alors à 520.000 €.

Ces travaux pourraient être réalisés pour partie en 2016 et terminés avant la fin de l'année 2017.

**Débats :**

Ce nouvel équipement comporterait :

- espace fabrication de repas – accueil de traiteurs
- vastes locaux annexes (pour notamment entreposer les chaises, les écrans mobiles pour diviser la salle en 3 espaces distincts) et local de rangement permettant le remplacement du bâtiment Agrigel qui serait démoli.

Cette salle de spectacle permettrait en outre de recevoir :

- toutes les activités qui se déroulent actuellement dans la salle des fêtes
- certaines activités que Bernard IV ne peut pas recevoir
- une salle pour les repas familiaux, les fêtes privées...

Pour rappel, des propositions de spectacles ont été refusés en 2015 car la commune n'avait pas de lieu adapté à proposer.

Ce projet est en phase Avant-Projet Sommaire.

Entre les phases Avant-Projet Sommaire et Avant-Projet Définitif, des modifications seront apportées notamment après consultation des associations locales.

Il est cependant urgent de déposer les demandes de subvention.

Des financements croisés sont possibles dans le domaine de la culture (État Région et Département). De plus, le bénéfice du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) en faveur des projets « bourg centre » est possible en 2016 uniquement.

A la faveur de ce projet, l'espace public autour de la salle polyvalente sera requalifié par un traitement végétal et paysager ainsi que par l'augmentation sensible des capacités de stationnement (goudron remplacé par de l'enrobé, réseaux, éclairage public, plantations, mobilier urbain)

Coût opération : partie bâtiment = 1.045.000 € HT	Total : 1.300.000€ HT
partie extérieur = 255.000 € HT	soit <b>1.560.000€ TTC</b>

M. NAUD : le projet ne correspond pas aux attentes des associations. Les associations sont consultées après que le projet sera adopté.

M. GAILLARD : La consultation des associations sera faite entre l'APS et l'APD.

M. NAUD : Pour les spectacles, l'occupation est limitée à 220 places. La capacité est peut-être insuffisante. La salle Bernard IV dispose de 100 places. Il manque 50 places. 220 places, c'est suffisant pour un concert musique par exemple. La salle polyvalente peut accueillir 500 personnes.

Mme CARAYOL : le risque est de sur-dimensionner une salle pour 4 ou 5 spectacles dans l'année.

M. NAUD : La commune de Pessan dispose d'une salle de 266 m<sup>2</sup> hors scène et d'une salle attenante destinée aux associations de 100 m<sup>2</sup>. Nous pourrions envisager une scène ouverte sur l'extérieur en inversant l'emplacement actuel (à étudier)

Mme DEGRAEVE: si la salle est occupée, il faudra donc ranger les tapis de Judo ?

M. GAILLARD souhaite que la partie de salle consacrée au Judo reste avec les tapis installés plusieurs semaines.

Mme DEGRAEVE : les cloisons mobiles ne sont-elles pas dangereuses pour des jeunes enfants ou même lors d'éventuelles manipulations, au niveau des pieds par exemple ?

M. GAILLARD : La question sera étudiée par le bureau de contrôle.

Les associations concernées seront prochainement invitées à une réunion.

Par ailleurs, nous devons refaire une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour ce nouveau projet de salle de spectacle.

#### Mise au vote :

Le conseil, à la majorité décide :

- d'approuver l'avant-projet ci-dessus exposé (APS arrêté à la somme de 1.560.000 € TTC),
- d'approuver le financement de ces travaux,
- de solliciter les subventions (DETR, FSIPL, Région et Département).

Abstention (4) : NAUD, MARSOL, DEGRAEVE, PECH (Pour la construction d'une salle de spectacle mais abstention compte tenu des réserves émises.)

### **3 - Prix du ticket de cantine**

CAGA et Val de Gers ont été consultés, mais à ce jour pas de réponse de Val de Gers sur l'augmentation proposés du prix. La décision est donc reportée.

### **4 - Indemnités des élus**

Pour les communes de 1.000 à 3.499 habitants : maximum 43 % de l'indice indice 1015.  
En 2014 les indemnités étaient les suivantes :

- Maire : 15,60%	soit 529.46 € nets par mois
- Adjointes : 5,90%	soit 200.25 € nets par mois
- Conseillers délégués : 4,40%	soit 149.33 € netspar mois

M. GAILLARD propose de reconduire ces taux pour 2016.

M. NAUD : le Maire et les adjoints pourraient percevoir une indemnité supérieure, comme il l'avait précisé en début de mandat.

M. GAILLARD : refus

Adopté à l'unanimité.

### **5 - Augmentation horaires ATSEM**

Suite à une augmentation des effectifs à la garderie du matin de l'école maternelle, un deuxième agent (ATSEM) assurera la garderie dès 7h30. Actuellement ce deuxième agent arrive à 7h45.

Il est donc proposé au Conseil de faire évoluer les horaires de l'ATSEM en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

### **6 - Modification tableaux de classement de la voirie communale (intégration dans la voirie communale)**

Monsieur le maire rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée aux communes est notamment assise sur deux éléments : longueur de voirie et logements sociaux.

Il s'agit de mettre à jour le tableau de classement existant qui comprend

- **33.749 m** de voirie communale goudronnée et **295 m** en terre.

L'entretien est réalisé par la commune (obligation pour les voies classées en voirie communale) – EPCI (Grand Auch Agglomération pour ce qui relève de sa compétence) – et en partie par les communes limitrophes (voirie en limite du territoire communal).

Le tableau de la voirie comprend par ailleurs, les chemins ruraux qui totalisent **39.340 m**.

Les caractéristiques de certains chemins ruraux ont largement évolué. Ils sont entretenus régulièrement et depuis longtemps sur le budget communal et sont devenus de par leur utilisation, assimilables à de la voirie communale.

Il convient d'intégrer ces chemins ruraux et diverses voies (places...) qui correspondent aux critères de classement dans la voirie communale. Ces voies desservent des habitations et assurent la continuité du réseau communal.

Au total, 21 kms environ supplémentaires sont intégrés dans la voirie communale, et 316 mètres de nouvelles voies en attente de régularisation (cession de terrains par les particuliers).

Adopté à l'unanimité

## **7 - Retour locaux Halte-Garderie**

Par convention en date du 2005, la Halte-Garderie avait été mise à disposition du Grand Auch Agglomération.

Monsieur le maire propose le retour de ce bien dans le patrimoine communal suite à la création par le Grand Auch d'une crèche à la ZAC de Fleurian.

Adopté

M. NAUD demande à quelles fins peut-on utiliser ce bâtiment ?

M. GAILLARD à rien pour l'instant puisque, dans les projets ultérieurs, il est prévu de la démolir pour libérer la place de la Mairie.

## **8 - Question diverses :**

- Berges du Gers : le projet serait repris intégralement (Le Préfet a notamment invité le Grand Auch à revoir le projet sur Pavie)
- Station de traitement d'eau potable d'Auch : situation rive droite du Gers avant le lieu-dit Beauchamps : un Certificat d'Urbanisme a été déposé.
- Commission scolaire – affaires sociales à organiser suite au courrier de Mme DEGRAEVE.
- M. NAUD : les travaux des sanitaires sont prévus en juin. Il faudrait éviter que les travaux bruyants ne soient faits pendant les jours de classe (le mercredi après-midi par exemple).
- M. NAUD : souhaiterait que les réunions d'autres commissions (étude subventions aux Associations, décisions qui impactent sur budget) soient organisées avant le vote du budget.
- Mme DEGRAEVE : la maison en construction à l'angle de la rue Cassaignard réduit la visibilité depuis la rue du Vieux Pont. Il faudrait d'autres panneaux et envisager peut-être un sens unique sur cette rue.
- M. NAUD : lors des vœux à la population M.GAILLARD a annoncé des travaux à la mairie comme un projet qui implique la mandature suivante. M. GAILLARD répond que les travaux à la mairie ne sont pas perdus de vue. Des inconnues ne sont pas levées (exemple : besoin de s'isoler des agents pour traiter certains dossier ou encore pour la confidentialité) : La solution n'est pas facile à trouver. Il existe par ailleurs un projet de loi concernant la célébration des mariages hors de la mairie. Une nouvelle organisation différente du secrétariat pourrait être envisagée en utilisant l'actuelle salle des mariages.

- Le Grand Auch s'est porté acquéreur d'un terrain ZAC de Fleurian. Pas de projet de construction pour le moment.
- Demande de la commune de Lasséran pour adhérer au Grand Auch Agglomération.  
Quelle est la position du Grand Auch ?  
M. GAILLARD : le Grand Auch n'est pas contre mais le Préfet décidera.
- Arrêté Préfectoral concernant le centre d'enfouissement de Mouréous. Mise en demeure de Trigone concernant la conformité des lixiviats, du pompage, des analyses chimiques. Concernant le logement SPA à proximité du site, l'association souhaite conserver le gardien (situation transitoire dans l'attente de la nouvelle construction à Ordan-Larroque). Réunion organisée par le Préfet concernant le circuit d'accès à la zone d'enfouissement : La gendarmerie propose la mise en place d'un sens unique. Le Conseil Départemental a accepté de faire des travaux sur la voirie avec un système d'écluses localisées sur une courte distance. L'emprise de la voie va d'une clôture à l'autre mais une procédure d'alignement serait à faire pour la commune. A étudier.
- Il convient de prendre contact avec les services du Grand Auch concernant les deux entrées de l'école (plan Vigipirate, une entrée souhaitée seulement).
- Il convient de lever l'arrêté d'interdiction PR2.
- Mme PECH : sollicite un espace d'expression pour le groupe minoritaire dans le prochain bulletin municipal et signale les déjections répétées de chiens sur les trottoirs rue du Vieux Pont.
- M. NAUD souhaite que soit arrondi l'angle de sortie du parking de la mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à minuit.**